

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 34
CANDIDATURE TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE
GERZAT-LES VERGNES : CREATION DE TROIS ENTREPRISES A BUT
D'EMPLOI

Ne prend pas part au vote de la question n° 34 : Marion CANALES à titre personnel pour Inserfac

L'objectif de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, sur le territoire Gerzat-Les Vergnes, est de proposer à toute personne privée d'emploi depuis plus d'un an et volontaire, un contrat à durée indéterminée et à temps choisi, dans une entreprise à but d'emploi, sur des activités non concurrentielles. La candidature à l'expérimentation a été déposée par Clermont Auvergne Métropole, en partenariat avec les Villes de Clermont-Ferrand et Gerzat.

L'objet de la délibération est de présenter la méthodologie de travail avec les publics du territoire et les projets d'entreprise à but d'emploi.

La mobilisation du public

Le Comité Local pour l'Emploi du 17 septembre 2021 s'est déroulé en présence d'une cinquantaine de partenaires représentant les associations, les structures de l'insertion, chambres consulaires, services de l'emploi, services de l'État et la Préfecture. Ce comité local a été l'occasion d'intégrer les personnes privées durablement d'emploi volontaires, mobilisées au cours des dernières semaines. Les 5 représentants ont témoigné de l'intérêt et du caractère innovant de l'approche territoriale pour les personnes au chômage de longue durée.

Dans la phase préalable à la candidature, c'est une partie du territoire retenu, les Vergnes et les quartiers de Chabesses, Patural, Cornillon et Les Pègues, qui ont fait l'objet d'une mobilisation. A l'issue de dix réunions publiques, 70 personnes sont désormais volontaires pour cette expérimentation. L'animation de ce groupe de volontaires consiste à :

- définir avec elles les activités sur lesquelles elles pourraient travailler, à partir de leurs compétences et besoins,
- les remobiliser dans le cadre d'un suivi socio-professionnel renforcé assuré par le PLIE, Pôle emploi, Cap Emploi et Mission Locale, y compris la mise en place de formations : une formation de remobilisation a démarré le 27 septembre pour un petit groupe avec l'UFCV pour une durée de 12 semaines,
- les accompagner sur le plan social et humain avec nos partenaires associatifs et structures d'insertion.

L'enjeu est de maintenir une dynamique individuelle et collective et de trouver des solutions d'emploi, avec les partenaires, sans attendre l'habilitation de la candidature. Des dispositifs existant déjà dans le cadre du PLIE (chantiers d'insertion notamment) pourront être mobilisés.

Les entreprises à but d'emploi

En parallèle de cette mobilisation, les besoins en activités avaient été recensés sur le territoire avec l'ensemble de nos partenaires lors d'un appel à contributions. Celui-ci avait fait ressortir une cinquantaine d'activités possibles non concurrentielles, au bénéfice des collectivités, des structures associatives, des habitants et des entreprises.

Le dépôt de la candidature doit comporter les projets d'entreprises à but d'emploi, ainsi que leurs modèles économiques.

Dès lors, un appel à manifestation d'intérêt a permis de recueillir les candidatures de plusieurs structures intéressées pour porter ces activités, dans le cadre de l'expérimentation. Ces activités doivent permettre d'embaucher les personnes volontaires à l'expérimentation.

Trois entreprises ont démontré leur motivation pour porter ces entreprises à but d'emploi et leur adhésion aux principes de territoire zéro chômeur :

- le Secours Populaire souhaite porter des activités contribuant à leur mission d'aide alimentaire : production maraîchère, logistique et manutention, distribution, pour les marchés populaires et les points de distribution,
- Job Agglo porterait des activités liées à l'entretien de l'espace, l'économie circulaire et la mobilité : entretien des espaces et de la nature, recyclage, compostage, vélo, etc,
- Inserfac propose de mettre en place une crèche solidaire à Gerzat, des services d'aide à la personne solidaires, des activités d'horticulture.

Les entreprises à but d'emploi fourniront des produits et services pour des donneurs d'ordre publics, privés, associations, habitants du territoire.

Il convient de préciser que ces structures doivent être juridiquement indépendantes de leur structure d'adossment, sous un statut d'entreprise d'économie sociale et solidaire, association ou SCIC. Elles devront également avoir des relations très étroites avec le Comité Local pour l'Emploi, grâce à la création éventuelle d'un Comité de liaison. En effet, le Comité Local pour l'Emploi a pour mission de s'assurer de leur respect des grands principes de l'expérimentation :

- non sélection des personnes dès lors qu'elles respectent les critères d'éligibilité (habiter depuis plus de 6 mois sur le territoire et être au chômage depuis plus d'un an) et qu'elles sont volontaires,
- obligation de non concurrence avec le secteur public et privé : le Comité Local pour l'Emploi s'assure que l'ensemble des acteurs concernés seront consultés, et notamment, au vu des secteurs pressentis, les chambres consulaires, les CCAS, les services d'aide à la personne,
- obligation de rechercher un chiffre d'affaires complémentaire aux contributions de l'État et du Département.

Le dossier de candidature intègre les projets d'entreprises à but d'emploi, avec des activités prévisionnelles. Cependant, ces éléments sont susceptibles d'évoluer en fonction du travail réalisé avec les partenaires, notamment sur la non concurrence.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission de :

- Retenir les candidatures du Secours Populaire (maraîchage), Inserfac (services), Job Agglo (environnement) pour la création des premières entreprises à but d'emploi, dans le cas où le territoire serait habilité.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,

Sondès EL HAFIDHI

